



CMIP21202104

Modification n° 1 : Des documents d'appel d'offres 2022 / 2023 Achat de services de médias numériques

Date de la modification : 11 février 2022

À tous les Soumissionnaires :

L'objectif de cette Modification est de répondre aux questions suivantes :

À la section 1.2

1. Y a-t-il un outil de préférence pour la construction de modèles de publicité? Ou l'entrepreneur est-il libre d'utiliser l'outil de son choix pour créer ces modèles de publicité?

Le MCI n'a pas d'outil ou de modèle de préférence. L'entrepreneur peut utiliser l'outil de son choix. À moins d'une indication contraire dans le Contrat, les Travaux ou toute partie de ces Travaux appartiennent au MCI après leur livraison et leur acceptation par le MCI ou au nom du MCI.

2. *Les offres numériques incluent notre bulletin de nouvelles* : L'entrepreneur doit-il développer ce bulletin de nouvelles ou le modèle du bulletin?

Non. Le bulletin de nouvelles ne fait pas partie de ce contrat. Aux fins de ce contrat, nous ne demandons pas à l'entrepreneur de développer un bulletin de nouvelles ou du contenu pour ce bulletin. La campagne pourrait avoir comme objectif d'augmenter le nombre d'abonnés au bulletin de nouvelles.

3. Le lancement de la saison 3 de nos balados (Countless Journeys en anglais et D'innombrables voyages en français) : L'entrepreneur doit-il développer les balados? Si oui, doivent-ils être bilingues (en anglais et en français)?

Non. Les balados sont déjà produits. Ils seront cependant inclus dans le contenu que nous souhaitons promouvoir dans le contexte de l'achat de médias numériques.

4. *Nos campagnes d'achalandage sur place sont saisonnières, se concentrant sur la période estivale et automnale* : Cela signifie-t-il qu'il y aura deux campagnes par année?

Certains aspects de l'achat de médias, comme les fonctions de recherche, devraient être toujours « actives ». Il y a une certaine saisonnalité à nos visites sur place, avec une montée de l'achalandage touristique entre mai et novembre, environ. Entre décembre et avril, il s'agit surtout de visiteurs locaux.

5. Projets et offres numériques : Quels sont les détails des projets et offres numériques?

Le contrat vise la planification et l'achat stratégiques de médias numériques.

À la section 2.4

1. Exigences prévues par la loi : L'entrepreneur devrait-il avoir recours à un avocat pour formuler le contrat?

Le MCI formulera le contrat.

À la section 3.1

1. Conférence téléphonique avec les Proposants le 14 février 2022 : Est-ce un appel conférence avec chaque proposant individuel?

Non. Cet appel est ouvert à tous les proposants. Pour vous joindre à l'appel :

Joignez-vous à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/86075877565?pwd=eWp6SVNJM0dDdnd5bVdBaENLV0JyZz09>

2. Le proposant doit-il s'inscrire avant d'assister à l'appel conférence le 14 février?

Non.

3. Est-il OBLIGATOIRE d'assister à la conférence téléphonique avec les proposants?

Non.

Généralités

1. Y a-t-il une préférence en matière d'achat de médias, étant donné qu'il existe une si grande gamme de médias auprès desquels acheter des publicités?

Ce contrat ne vise que les achats de médias numériques.

2. Avez-vous une préférence pour les achats directs ou pour les achats programmatiques?

Les achats directs et les achats programmatiques ont tous deux bien fonctionné pour nos campagnes dans le passé, selon l'offre en promotion (c.-à-d., nouvelle exposition ou encore nos balados). Les recommandations stratégiques, efficaces en matière de dépense et qui nous permettent de rejoindre le bon public au bon moment dans le bon contexte et sur le bon appareil sont les bienvenues.

3. Combien de campagnes faut-il développer chaque année?

Voir la réponse no 4, à la section 1.2, ci-dessus.

4. Les placements hors domicile désignent-ils les publicités extérieures?

Oui. Ce contrat se limite aux achats de médias numériques.

5. Faut-il assister à des réunions sur place au Musée pour ce projet?

Non.

6. Comment l'entrepreneur recevra-t-il les exigences après l'attribution du contrat?
Le MCI rencontrera l'entrepreneur par téléconférence ou vidéoconférence pour passer le contrat en revue avec le proposant retenu.

7. Y a-t-il un calendrier de livrables?

Le calendrier des livrables sera élaboré en collaboration avec le proposant retenu.

8. L'entrepreneur doit-il avoir un minimum d'employés?

Non.

9. L'entrepreneur doit-il avoir été en affaires depuis un certain nombre d'années?

Non.

10. Y a-t-il des exigences en matière de certification / partenariats?

Non.

11. Multilingue signifie-t-il français et anglais?

Oui.

12. Y a-t-il des profils de campagne passés qui peuvent servir de référence?

Non.

13. Faut-il avoir une cote de sécurité pour participer ou après avoir remporté le contrat?

Veuillez consulter la section 2 de la DP.

14. Le MCI paiera-t-il les taxes à l'entrepreneur telles que mentionnées sur la facture?

Oui.

15. Quelle est la date limite pour les questions?

Le 16 février 2022, à 14 h.

Fin du document